



VILLE DE  
CESTAS



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, REMIGI, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, BAUCHU, MOREIRA, OUDOT, ZGAINSKI.

**ABSENTS :** Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC, LANGEL et REVERS.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Mme HUIN à Mme BAVARD, Mme GASTAUD à Mme SILVESTRE, M. CELAN à M. LANGLOIS, M. RECORS à M. DESCLAUX,

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, M. STEFFE a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025- DELIBERATION N° N°2/I.**

Réf : Finances/SG – Thierry Thodiard/Géraldine Meillon/Stephan Legros/Julien Jover/Elodie Elias 7.1.1

**OBJET : ORIENTATIONS GENERALES POUR LE BUDGET PRIMITIF ET LES BUDGETS ANNEXES 2025 – RAPPORT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Monsieur le Maire expose,

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRE, est venue modifier l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier, complété par l'article D. 2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

De plus, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF) prévoit de nouvelles règles en la matière.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la Commune pour son projet de budget primitif 2025 et ses budgets annexes sont précisément définies dans le rapport présenté en annexe, lequel constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2025 de la Commune.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport de présentation des orientations budgétaires de la Commune pour 2025 annexé à la présente,

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025 au regard du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération,
- Charge le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME****LE SECRETAIRE DE SEANCE**  
**Jérôme STEFFE****LE MAIRE**  
**Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 31/03/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 31/03/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



# **Rapport sur les orientations Budgétaires 2025**

Conseil Municipal du 27 mars 2025

## ***Préambule***

Dans les deux mois précédant le vote du budget, le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires.

Ce débat est prévu à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales dans les communes de 3 500 habitants et plus. Le Maire présente au Conseil Municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La loi NOTRÉ précise que :

- Le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines,
- Les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication,
- La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat et à une délibération spécifique.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018 dispose « A l'occasion du DOB, chaque collectivité présente ses objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin annuel de financement (...) »

Préalable obligatoire au vote du budget primitif, le rapport sur les orientations permet ainsi :

- d'exposer la situation économique et financière telle qu'elle résulte de la Loi de Finances
- de communiquer les tendances concernant l'évolution des principaux postes budgétaires
- de présenter les orientations stratégiques de la Ville, notamment en matière de dépenses de fonctionnement et de programmation pluriannuelles des investissements.

## Synthèse des orientations budgétaires municipales :

*Les orientations budgétaires et les priorités de la commune en 2025 sont les suivantes :*

- poursuite des investissements pluriannuels structurants engagés pour le développement de l'offre de services à la population :
- confortation du soutien aux associations communales par le biais des subventions de fonctionnement, de l'accompagnement des projets spécifiques et par la valorisation des aides en nature apportées
- renforcement des mises aux nouvelles normes de notre patrimoine communal en lien avec les objectifs d'amélioration des performances énergétiques
- accentuation de la prise en compte des objectifs transversaux de développement durable dans l'ensemble des actions communales

## I. Contexte général : situation économique et sociale

### A. Au niveau mondial :

La croissance mondiale suit des trajectoires disparates à l'heure où de grandes incertitudes règnent autour des politiques économiques. Elle devrait se situer autour de 3,3% en 2025 et l'inflation globale autour de 4,2%.

L'économie mondiale tient bon, même si le degré de résistance varie considérablement d'un pays à l'autre.

La croissance en Chine est inférieure aux prévisions. En Inde, le ralentissement de la croissance a été plus net qu'escompté. La croissance est restée morose dans la zone euro (les résultats de l'Allemagne s'inscrivant en retrait de ceux des autres pays de la zone euro), ce qui s'explique en grande partie par les faiblesses persistantes des exportations de produits manufacturés et de marchandises, malgré le redressement de la consommation dans le sillage de l'amélioration des revenus réels.

À l'inverse, les États-Unis conservent une dynamique vigoureuse, portée par une consommation forte.

La désinflation mondiale se poursuit, mais l'on constate des signes d'essoufflement dans certains pays.

### B. Zone Euro :

L'économie européenne est soumise à une pression croissante de plusieurs côtés : les prix de l'énergie et de l'électricité sont 2 à 3 fois plus élevés qu'aux États-Unis. Malgré

une augmentation des taux d'emploi, la main-d'œuvre qualifiée est insuffisante. La situation géopolitique de plus en plus instable expose à des dépendances stratégiques. Dans ce contexte géopolitique défavorable, les entreprises européennes sont confrontées à des difficultés pour se développer, innover et augmenter leur productivité.

En matière d'innovation, l'effort de recherche et développement est encore insuffisant. La digitalisation des entreprises européennes reste limitée. La part d'entreprises ayant au moins un niveau élémentaire en digitalisation est de seulement 57,7% contre une cible de 90% en 2030. D'autre part, l'Europe n'abrite que 263 entreprises dites "licornes", contre 1 539 aux États-Unis et 387 en Chine (un tiers des "licornes" ayant décidé de se délocaliser depuis 2008). La part de l'UE sur le marché mondial des Technologies de l'Information et de la Communication a diminué de moitié au cours de la dernière décennie (à 10,8%), tandis que la part des États-Unis a augmenté d'un tiers (à 38%).

Les besoins en investissements dans les entreprises pour la transition écologique et numérique sont très importants. L'investissement privé est resté globalement stable ces dernières années, à environ 19% du PIB, à un niveau légèrement supérieur à celui des États-Unis. L'épargne privée européenne est élevée et mal fléchée vers l'investissement productif, à contrario des États-Unis (72% contre 43% en Europe). Une part importante de cette épargne (environ 300 Mds€ par an), est investie à l'étranger, principalement aux États-Unis.

La "feuille de route" de la Commission européenne, qui s'appuie sur les recommandations du rapport Letta et du rapport Draghi, retient trois axes : l'innovation, via le soutien aux start-ups ; la décarbonation, en intégrant des objectifs climatiques ; et la diversification des chaînes d'approvisionnement pour limiter la dépendance à certains pays. A ces trois piliers s'ajoutent cinq catalyseurs : la réduction des barrières au marché unique, la promotion des compétences adaptées aux besoins du marché, une meilleure coordination des politiques européennes et des Etats membres, une simplification des réglementations (réduction de la charge administrative d'au moins 25% pour les entreprises, voire d'au moins 35% pour les PME) et le financement de la compétitivité via l'épargne des ménages.

Dans le contexte de guerre commerciale et technologique entre les États-Unis et la Chine, l'Europe risque "l'effacement" et doit préserver ou reconstruire ses filières industrielles stratégiques afin de retrouver sa souveraineté en la matière.

Dans ses perspectives économiques la Commission européenne prévoit une croissance du PIB de 1,6% en moyenne dans l'UE et de 1,4% dans la zone euro en 2025. En 2025, l'inflation devrait baisser et s'établir à 2,2% en 2025 dans l'UE et à 2,1% dans la zone euro.

### **C. France :**

En France, aux déterminants européens communs s'ajoute, depuis cet été, le facteur politique.

Le climat des affaires a chuté à l'été 2024, une fois connue la dissolution, et il se maintient en deçà de sa moyenne de long terme depuis. Quelques rares secteurs tirent toutefois leur épingle

du jeu : l'aéronautique et les secteurs liés de l'électronique et de la réparation profitent d'une position concurrentielle favorable mais butent encore principalement sur des contraintes d'offre. L'hôtellerie et la restauration bénéficient d'une affluence assez solide.

Si la croissance française a bien résisté en 2024 (+1,1 % comme en 2023), elle le doit aux Jeux Olympiques et paralympiques, à la forte expansion de ses dépenses publiques et à une contribution record du commerce extérieur, liée au recul des importations.

D'ici mi-2025, les deux moteurs de 2024 devraient s'éteindre : le commerce extérieur se normaliserait, et le budget de l'Etat marquerait un coup de frein sur les dépenses publiques.

Les restrictions budgétaires et des investissements modérés vont peser sur la croissance. En 2025, elle devrait être de 0,9% mais pourrait être freinée toutefois par la modération des investissements.

La consommation privée en serait le principal moteur grâce au rebond des salaires réels et à un nouveau recul de l'inflation. L'investissement des ménages et des entreprises, bien que bridé par l'incertitude, devrait se redresser progressivement en 2025. A l'instar de la zone euro, l'inflation devrait diminuer de manière significative, jusqu'à moins de 2,0% en 2025, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et des matières premières.

Sur le marché du travail, l'emploi salarié a connu un regain inattendu cet été (+0,2 %), notamment du fait de sa composante publique. Il connaît un net ralentissement dans le secteur privé, sur un an, la hausse y est de +0,2 %, contre +0,5 % fin 2023 et +1,5 % fin 2022.

D'ici mi-2025, le secteur privé commencerait à détruire des postes salariés, en particulier d'apprentis, et l'emploi devrait freiner nettement dans le secteur public : au total, l'économie française devrait créer 40 000 emplois en trois trimestres, essentiellement non-salariés. Ce rythme serait insuffisant pour absorber la hausse de la population active, soutenue notamment par la montée en charge de la réforme des retraites, et le taux de chômage devrait poursuivre sa lente remontée pour atteindre 7,6 % mi-2025.

Dans la construction, l'activité devrait continuer à reculer du fait notamment de la faiblesse de la demande. La production manufacturière devrait restée étale. Par contrecoup des mauvaises récoltes en 2024, l'activité agricole en 2025 serait en revanche particulièrement dynamique : elle contribuerait à la croissance française à hauteur de +0,1 point en 2025.

La production en services devrait repartir à la hausse grâce à la consommation des ménages. Du côté de la demande, l'investissement des entreprises devrait continuer de reculer, quasiment au même rythme qu'en 2024.

La consommation des administrations publiques devrait franchement ralentir avec un net coup de frein sur les dépenses publiques et les dépenses des collectivités locales devraient se normaliser après une forte hausse en 2024.

#### **D. En Nouvelle-Aquitaine :**

Confrontés aux conséquences de l'inflation, à l'incertitude politique et réglementaire engendrée par la situation nationale et un contexte international complexe, les dirigeants

ont dû faire face à de nombreux défis en 2024. Toutefois, les processus s'adaptent progressivement au sein des entreprises, permettant ainsi à l'économie néo-aquitaine de démontrer à nouveau sa capacité de résilience. Une légère amélioration de l'activité se profile pour 2025, son ampleur comme son périmètre restent cependant entourés d'aléas.

Le chiffre d'affaires de l'industrie régionale se contracte quelque peu mais résiste et les fondamentaux restent solides. Les transformations économiques post-Covid continuent de freiner l'accélération attendue dans les secteurs phares de la région. Globalement, les rythmes d'adaptation varient, créant des situations contrastées d'une filière à l'autre. Dans ce contexte, l'emploi, principalement en intérim, se réduit, bien que certaines industries recrutent activement et proposent des formations spécifiques pour répondre à leurs besoins. Pour 2025, les chiffres d'affaires pourraient s'orienter plus favorablement dans la plupart des segments, forts des commandes du secteur de l'aéronautique et d'une efficacité restaurée de la chaîne de sous-traitance.

La construction aéronautique et en parallèle la métallurgie anticipe la plus forte progression de leur chiffre d'affaires. La construction de bateaux enregistrerait en revanche un net repli, conséquence d'une demande en berne. Les Équipements électriques-électroniques portés par une progression de leurs exportations bénéficieraient également de la reprise de l'aéronautique. L'alimentaire se projette favorablement en dépit d'un repli de l'export.

Un redressement modéré des chiffres d'affaires des autres produits industriels est anticipé pour 2025. Seul le travail du bois maintiendrait son chiffre d'affaires.

Les intentions d'embauche seraient légèrement positives pour 2025, portées principalement par les besoins de la filière aéronautique pour laquelle le renforcement de ses effectifs constitue un enjeu majeur. Cela devrait permettre de lever les freins à la production et ainsi répondre aux besoins de plus en plus pressants des donneurs d'ordres. Globalement, les entreprises privilégieraient le renforcement des effectifs permanents au détriment de l'emploi intérimaire attendu baissier en 2025. L'emploi serait préservé dans le travail du bois et la métallurgie, les autres segments seraient en revanche moins bien orientés.

Les industriels adaptent, modernisent voire augmentent leurs capacités de production. Un relatif maintien des investissements est envisagé. L'amélioration de la productivité est privilégiée au développement de la capacité de production

Les services marchands maintiennent une dynamique favorable. Les services à la personne bénéficient du regain de la clientèle touristique, l'évolution est plus heurtée dans les services aux entreprises selon les segments des prestations. Les prestations en 2025 pourraient profiter d'une accélération modérée de la consommation des ménages.

Les services spécialisés dont l'ingénierie et les activités d'informatique continueraient sur leur dynamique. L'hébergement-restauration se redresserait. Le transport-entreposage comme les agences de travail temporaire parviendraient à se maintenir. Les chefs d'entreprises anticipent une hausse de leur chiffre d'affaires.

L'emploi se redresserait en 2025, après des effectifs contenus en 2024.

Les nouveaux projets d'investissement seraient moins actifs en 2025 pour la plupart des secteurs, traduisant le fort climat d'attentisme et d'incertitude observé sur la fin de l'année 2024.

**Le recul de l'activité dans le secteur de la construction s'accroît.** Le marché du logement neuf, y compris celui des maisons individuelles, demeure très dégradé. Les chantiers de rénovation restent dynamiques mais la concurrence s'accroît, par effet de déport, et les prix des devis se négocient à la baisse. Les carnets de commandes n'affichent pas de signe de renforcement aussi le recul de l'activité se prolongerait pour l'année qui débute

Le gros œuvre resterait particulièrement affecté, en raison du déclin des constructions de logements et du ralentissement des investissements industriels. Le second œuvre afficherait un recul moins prononcé qu'en 2024, bénéficiant des aides à la rénovation énergétique. Les travaux publics ralentiraient en raison d'une demande privée stagnante et d'un attentisme des collectivités locales.

## **E. Au niveau local :**

**La situation géographique du territoire** et son positionnement comme pôle logistique d'intérêt métropolitain de l'aire bordelaise favorisent l'implantation d'entreprises.

Selon un diagnostic territorial partagé par la Région Nouvelle Aquitaine, le territoire des Graves et Landes de Cernes (regroupant les 16 communes composant les intercommunalités de JALLE EAU BOURDE et de MONTESQUIEU) se distingue par :

- Un dynamisme économique et résidentiel tiré par l'attractivité de la métropole bordelaise ;
- Son rôle de « pôle de production » au profil « pendulaire inversé » très marqué (importants transferts quotidiens de population et de revenus avec la métropole) ;
- Un tissu économique qui conserve une remarquable orientation productive dynamique ;
- Un rebond démographique s'expliquant par une importante attractivité résidentielle ;
- Une situation sociale très favorable de par son niveau de qualification élevé et son faible niveau de précarité comparativement aux autres zones périurbaines en Nouvelle-Aquitaine.

Le tissu économique local se caractérise par une prépondérance du secteur industriel. Parmi les sites de production les plus connus figurent par exemple les conserveries Henri Piquet, l'usine de biscuits Mondelez (anciennement « Lu »), Lectra (industrie textile), VDLV (liquides pour cigarettes électroniques), ELSIL (programmation composants électroniques), ou encore Stryker Spine (implants et prothèses articulaires).

CESTAS est également connue pour abriter de grandes entreprises de la logistique comme C-Logistics (Cdiscount), la PIC du groupe La Poste (Plateforme Industrielle du Courrier), Lidl, Décathlon, XPO et DHL (Carrefour), Sonepar, Rexel, la SCASO ainsi que la centrale BBJ (Brico, Bati, Jardin) Sud-Ouest (Leclerc).

Sur la zone de Pot-au-Pin/Jarry, ce sont aussi de grandes exploitations agricoles qui fournissent les rayons de la grande distribution : Saga Végétal, Planète Végétal, Lebourg, Domaine de Pot-au-Pin.

La commune comptabilise plusieurs zones d'activités dont Marticot, Auguste 1 à 5, Jarry 1 à 3 Pot au Pin ainsi qu'une unité expérimentale sur la forêt de l'INRAE, le siège de la coopérative forestière Alliance Forêt Bois, un atelier de maintenance aéronautique militaire, l'AIA et une pépinière d'entreprises.

Trois principaux pôles commerciaux quadrillent la commune.

La commune possède également un club d'entreprises, le CE2C qui se donne pour mission de favoriser les échanges entre les entreprises dans le but de contribuer à la dynamique économique locale.

Au dernier recensement, la commune comptabilise 11 320 emplois dont une majorité dans le commerce, transport et services divers et 6 730 actifs ayant un emploi et résidant sur la commune.

Le niveau d'attractivité et d'activités des entreprises du territoire est bon. La société Mondelez Lu a fêté ses 50 ans en 2024.

## **II. La Loi de finances 2025 :**

La loi de finances pour 2025 a été promulguée le 14 février 2025 et publiée au Journal officiel le 15 février 2025 à l'issue d'un parcours que l'on peut qualifier au choix d'inédit, de rocambolesque ou de chaotique, suite à la séquence de dissolution de l'Assemblée Nationale annoncée le 9 juin 2024.

La loi de finances pour 2025 poursuit un objectif de redressement des comptes publics et ambitionne de ramener le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) avec une hypothèse de croissance finalement retenue à 0,9% et une inflation à 1,4%.

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 était maintenu par l'exécutif mais pourrait être revu dans le cadre d'un contexte géopolitique tendu en Europe, avec le 3<sup>ème</sup> anniversaire de l'invasion des troupes russes en Ukraine, et de la nécessité avérée de prévoir un renforcement des budgets dédiés à la sécurité militaire.

### **II-1 Les concours financiers versés par l'Etat**

L'abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

- La dotation globale de fonctionnement sera augmentée de 150 millions d'euros issus d'une minoration des crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

En son sein, les dotations de péréquation vont augmenter de 290 millions (dotation de solidarité rurale + 150 millions d'euros, dotation de solidarité urbaine + 140 millions d'euros) et un tiers de la croissance de la dotation d'intercommunalité (soit 30 millions d'euros). Le différentiel sera financé par l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

La Commune de Cestas n'est pas éligible aux dotations DSR et DSU. **La DGF 2025 attribuée à la Commune sera en forte diminution par rapport à 2024 (- 29%).**

Dotation 2023	Dotation 2024	Estimation dotation 2025
510 164 €	470 517 €	334 250 €

*Le soutien à l'investissement local :*

- Le dispositif du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est maintenu (taux de remboursement et assiette des dépenses éligibles inchangée).
- Le Fonds Vert est ramené à 1,5 milliard d'euros d'autorisation d'engagement (contre 2,5 milliards d'euros dans la loi de finances 2024).
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) voit ses crédits baisser de 150 millions d'euros avec l'hypothèse d'une moindre mobilisation de cette enveloppe dans la dernière année du mandat des élus du bloc communal.
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) voit ses crédits maintenus.

*Les autres mesures de soutien :*

- Les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 0,5 points durant une période transitoire de 3 ans.
- Les Régions obtiennent la possibilité d'instaurer un versement mobilité (VM) dans la limite de 0,15% de la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés.

## **II-2 Les mesures concernant la fiscalité locale**

- La revalorisation des bases des impôts locaux est sortie du contexte de la loi de finances annuelle à compter de 2018.

Le coefficient forfaitaire mesurant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2023 et novembre 2024 est de 1,017. **Les valeurs locatives cadastrales seront revalorisées de 1,7%** (taxe foncière exceptés locaux professionnels, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Pour mémoire, l'inflation moyenne s'est établie à 1,3% en 2024.

- La suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) prévue en 2027 est reportée. Ce report n'affecte pas les collectivités qui perçoivent déjà une fraction de TVA en compensation depuis 2023.

### **II-3 Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) et diverses mesures**

• Un dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités territoriales (DILICO) a été adopté à hauteur d'1 milliard d'euros en 2025 et va concerner environ 2 100 collectivités.

Il mettra à contribution chaque strate de collectivités :

- 500 millions d'euros pour les communes et les EPCI (répartition par moitié)
- 220 millions d'euros pour les départements
- 280 millions d'euros pour les régions

Le dispositif n'a pas vocation à opérer un prélèvement de ressources au profit de l'Etat mais à lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics.

C'est ainsi que 90% des recettes « prélevées » sont censées être reversées progressivement sur 3 ans aux collectivités contributrices. Les 10% restants abonderont le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour les communes bénéficiaires du reversement.

**La commune de Cestas est concernée par un prélèvement annoncé à 196 217 euros.**

### **III - Les éléments financiers provisoires du compte administratif 2024**

#### *A) La section de fonctionnement :*

L'année 2024 se termine par un excédent estimé à 1 498 912,41 €.

#### *1) Les recettes :*

	Prévisions	Réalisations
013 Atténuations de charges	0,00	288 856,94
70 Produits des services	1 776 200,00	1 737 625,06
73 Impôts et taxes	9 770 848,00	9 783 015,00
731 Fiscalité locale	12 149 161,00	13 214 108,13
74 Dotations et participations	3 842 555,00	3 920 091,88
75 Autres produits de gestion courante	684 903,51	877 192,44
76 Produits financiers	100,00	95,94
77 Produits exceptionnels	0,00	11 890,01
78 Reprise sur provisions	12 000,00	0,00

042 Opérations d'ordre (dont travaux en régie)	1 031 500,00	824 242,75
002 Résultat de fonctionnement reporté	5 704 732,49	
	34 972 000,00	30 657 118,15

*Le chapitre 73* des impôts et taxes comporte les versements de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité par la communauté de communes Jalle Eau Bourde.

*Le chapitre 731* Fiscalité locale retrace les produits des taxes foncières, des droits de mutation, de la taxe sur les pylônes, de l'accise sur l'électricité, des droits de place du marché forain et de la taxe locale sur la publicité extérieure. Le dynamisme des droits de mutation en 2024 a été élevé.

*Au chapitre 74* des subventions et dotations, l'exécution des prévisions a été faite à hauteur de 102%.

## 2) les dépenses

	Prévisions	Réalisations
011 Charges à caractère général	7 394 480,00	7 202 143,31
012 Charges de personnel	17 238 090,000	17 052 135,83
014 Atténuations de produits (loi SRU, FPIC)	765 000,00	728 303,42
65 Autres charges de gestion courante	3 865 250,00	3 409 411,54
66 Charges financières	64 000,00	53 161,55
67 Charges exceptionnelles	4 000,00	3 750,65
68 Provisions	20 000,00	14 486,08
023 Virement à la section investissement	4 750 180,00	
042 Opérations d'ordre (amortissements, sortie d'actif)	871 000,00	694 813,36
	34 972 000,00	29 158 205,74

Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU s'est élevé à 214 863,42 € en 2024 (contre un montant de 220 147,50 € en 2023).

La Commune a contribué en 2024, au fonds de péréquation horizontale entre les communes et les établissements de coopération intercommunale (**Fonds de Péréquation des Ressources**

**Intercommunales et Communales FPIC**) à hauteur de 513 440 € (contre un prélèvement de 538 311 € en 2023) suivant les proportions de la répartition dérogatoire libre votée par la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde le 5 juillet 2023.

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde a pris en charge un montant de 1 372 148 € sur un prélèvement FPIC total de 2 286 913 €.

Une part égale à 10% du prélèvement DILICO viendra abonder le reversement du FPIC.

La Commune a perçu une dotation de solidarité communautaire de 2 212 167 €.

### ***B) La section d'investissement***

L'effort d'investissement s'est élevé à 4 295 641,61 € (3 474 379,86 € de dépenses d'équipement brut et 821 261,75 € de travaux en régie), financés par l'autofinancement (amortissements, Fonds de Compensation de la TVA) et les subventions d'équipement.

#### ***1) Les recettes***

	Prévisions	Réalisations	Reports
10 Dotations fonds divers réserves	3 293 088,12	3 102 493,66	
13 Subventions d'investissement	1 851 575,00	1 062 550,79	705 468,19 Report fonds de concours
16 Emprunts et dettes assimilées	1 003 006,88	3 145,31	
21 Immobilisations corporelles	800,00		
23 Immobilisations en cours			
021 Virement section de fonctionnement	4 750 180,00		
024 Cessions	260 000,00		
040 Opérations d'ordre (amortissements, provisions, sortie d'actif)	871 000,00	694 813,36	
041 Opérations patrimoniales	100 000,00		

001	Résultat d'investissement reporté			
		12 129 650,00	4 863 003,12	705 468,19

*\*Pour rappel, les cessions d'actifs se prévoient au chapitre 024 en section d'investissement et s'exécutent au chapitre 77 en section de fonctionnement (article 775)*

Les reports de recettes concernent des fonds de concours attribués par la communauté de communes Jalle Eau Bourde.

## 2) Les dépenses

	Prévisions	Réalisations	Reports	
10 Dotations, fonds divers	0,00	0,00		
16 Emprunts	518 135,00	511 969,39		
20 Immobilisations incorporelles	48 638,00	15 534,00	7 800,00	
204 Subventions d'équipement versées	414 500,00	405 000,00		
21 Immobilisations corporelles	1 451 063,43	349 097,01	513 028,31	
23 Immobilisations en cours	6 853 913,62	3 109 748,85	983 957,88	
040 Opérations d'ordre (dont trvx en régie)	1 031 500,00	824 242,75		
041 Opérations patrimoniales	100 000,00			
001	Résultat d'investissement reporté	1 711 899,95		
		12 129 650,00	5 215 592,00	1 504 786,19

Les principales acquisitions concernent :

- L'équipement des services et des bâtiments communaux avec notamment :

- un tracteur,
- un robot pour le traçage des terrains,
- des tables et chaises pliantes et 2 autolaveuses pour le service des Sports,
- 1 four 20 niveaux pour la cuisine centrale,
- du matériel de puériculture pour le 1<sup>er</sup> équipement de la micro crèche Maguiche,
- le renouvellement d'un fourgon aux ateliers municipaux,
- l'équipement en mobilier de la salle de réunion aux services techniques,

- des sièges et mobilier ergonomique pour les agents ayant des restrictions médicales ...

Les principaux travaux ont concerné :

- les bâtiments communaux avec :

- les travaux d'alimentation électrique à la cuisine centrale,
- le remplacement du sol de la Médiathèque,
- la modernisation et fiabilisation de l'ascenseur du centre culturel,
- la construction d'un boulodrome couvert,
- les travaux de mise aux nouvelles normes des chaufferies au complexe sportif de Bouzet,
- la réfection des bandeaux et avant toits de la résidence les Magnolias,
- la fin de l'aménagement de la micro-crèche à Maguiche.

- la voirie et l'éclairage public avec :

- la poursuite d'une tranche de remplacement par des ampoules LED,
- l'installation d'une aire jeux à Monsalut,
- les travaux annuels des couches de roulement et de réfection des trottoirs en enrobé.

Les reports de dépenses concernent notamment l'acquisition d'un camion polybenne grue pour le service Voirie et l'aménagement d'une station de carburant aux ateliers municipaux.

**La variation avec les prévisions d'investissement est liée au rythme d'avancement des travaux pluriannuels et en particulier :**

- la réalisation des bâtiments modulaire pour le CCAS – 600 000 €
- le câblage informatique de la mairie – 120 000 €
- la construction de la Maison pour Tous – 850 000 €
- la réalisation de la station-service aux ateliers municipaux – 310 000 €
- 

L'exercice 2024 devrait se terminer avec un déficit apparent d'exécution de 352 588,88 € dû à un décalage d'emprunt.

## IV. La gestion des ressources humaines et les perspectives pour 2025 :

L'analyse ci-dessous est basée sur l'intégralité des dépenses de personnel de la Communauté de Communes et ne se limite pas au chapitre 012.

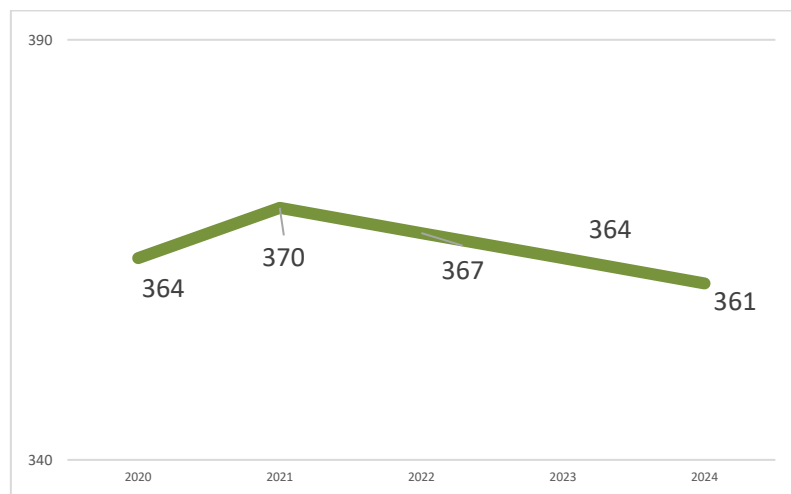
### A - Évolution des effectifs et de la masse salariale depuis 2019

#### 1 - Évolution des effectifs

Evolution des effectifs au 31 décembre	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires	345	349	349	346	338
Contractuels permanents	19	21	18	18	23
Emplois non permanents	26	22	28	24	20
Total	390	392	395	388	381

La Ville emploie aujourd'hui 361 agents sur emplois permanents (les apprentis ont été comptabilisés malgré le statut de droit privé), en grande majorité des fonctionnaires titulaires (93,6%). En équivalent temps plein (prise en compte des temps non complets et des temps partiels), le nombre d'agents est de 354.

La part des contractuels est faible par rapport à la moyenne des communes de même strate (-15 pts). La part des contractuels temporaires (remplacements) se veut maîtriser et a tendance à baisser, comme l'ensemble des effectifs.



Comme évoqué et prévu l'année dernière, les effectifs sont à la baisse du fait du transfert à la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde (CCJEB), des personnels du service transports qui étaient encore rattachés à la Ville (7 agents titulaires).

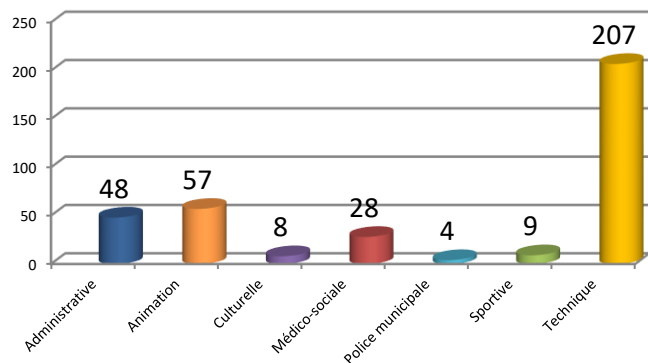
La Ville n'en a pas moins renforcé ses compétences sur des secteurs clés au bénéfice de sa population (communication, équipe de 2 ASVP, création d'une micro-crèche avec 4 agents, renfort de l'équipe chargée des projets culturels).

En rapport à la stabilité évoquée, les mouvements de l'année caractérisent un taux de rotation plutôt bas, inférieur à 9% si on ne comptabilise pas les mouvements de transferts évoqués plus haut et deux mutations entre la ville et le CCAS ou la CCJEB.

Tout compris, le Commune comptabilise 38 arrivées (21 par mutation et mise en stage et 17 par contrat) et 36 départs (dont 7 retraites, 5 mutations, 8 fins de contrat et 5 démissions). Nous déplorons un décès parmi l'équipe du service des sports.

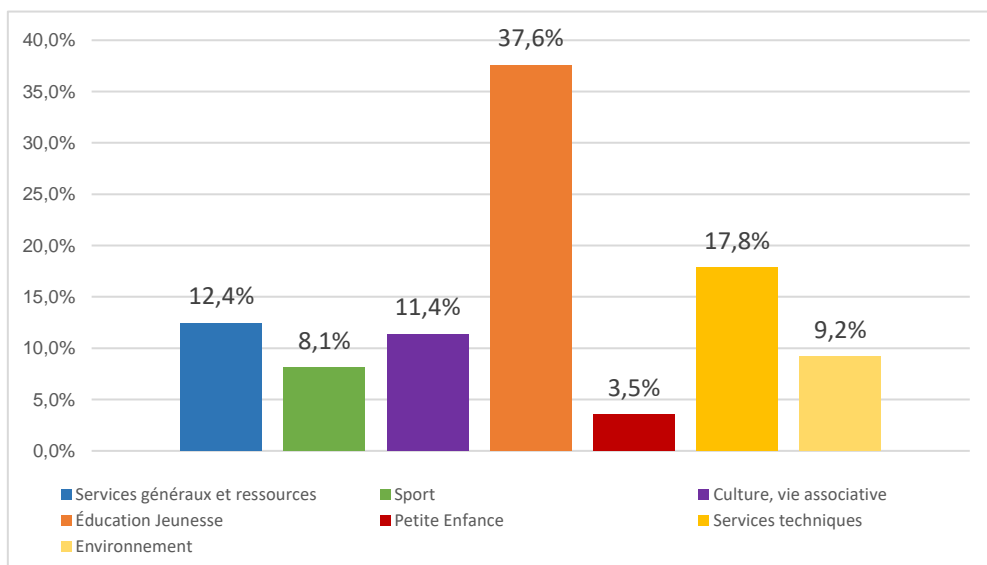
Répartition par filières

Administrative	48	13,3%
Animation	57	15,8%
Culturelle	8	2,2%
Médico-sociale	28	7,8%
Police municipale	4	1,1%
Sportive	9	2,5%
Technique	207	57,3%

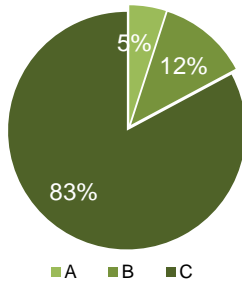


Les 7 filières territoriales sont représentées dans des proportions similaires à celles de l'année dernière. La filière technique est, de loin, la mieux représentée avec 57% des effectifs. La seconde place de la filière animation peut être considérée comme une particularité cestadaise, avec près de 16% des effectifs, devant la filière administrative (13%).

Ci-dessous la répartition des effectifs par grandes directions, pour compléter sous un angle différent, la répartition par filières. Le secteur éducation et jeunesse couvre plus du tiers des effectifs. Services techniques et environnement dépassent à eux deux les 25%.



Répartition par catégorie

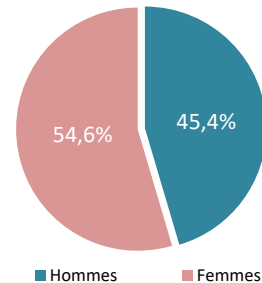


Âge et ancienneté moyens

Âge  
47 ans 0 mois 14 jours

Ancienneté  
15 ans 10 mois 24 jours

Répartition par genre



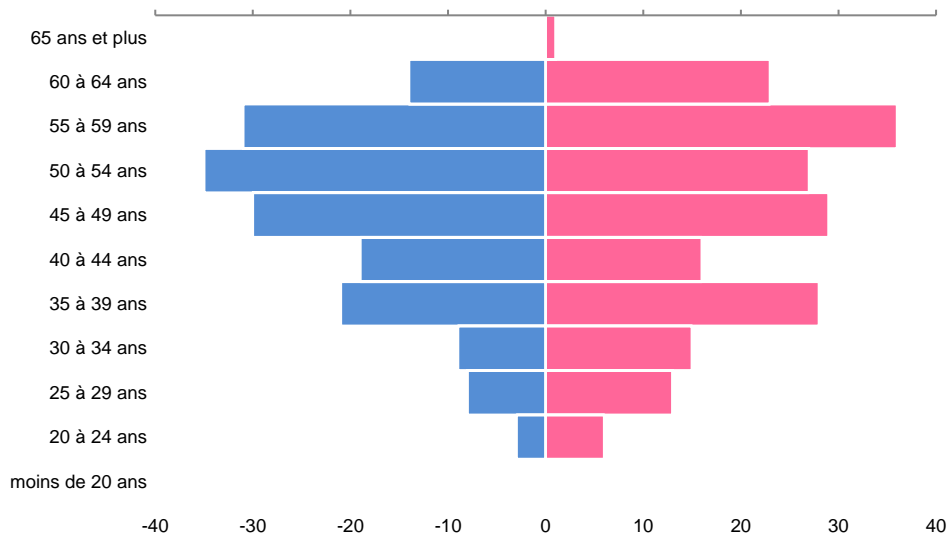
S'agissant de la répartition par catégorie hiérarchique, la Ville totalise plus de 80% de ses agents en catégorie C, marquant ainsi la faible représentation des catégories A et B et plus encore des postes d'encadrement. La hausse de 1% en 2024 n'est pas suffisante.

L'âge moyen des agents a baissé de 2 mois en 2024, pour s'établir au niveau de la moyenne nationale.

L'ancienneté moyenne des effectifs est stabilisée, en dessous de 16 années.

Enfin, la répartition par genre est très équilibrée en 2024. La part des femmes (55%) bien qu'en hausse d'un point, est nettement en dessous de celle des communes de même strate au niveau nationale (plus de 60%). L'importance en volume des effectifs techniques, au sein de plusieurs directions, renforce la masculinisation générale.

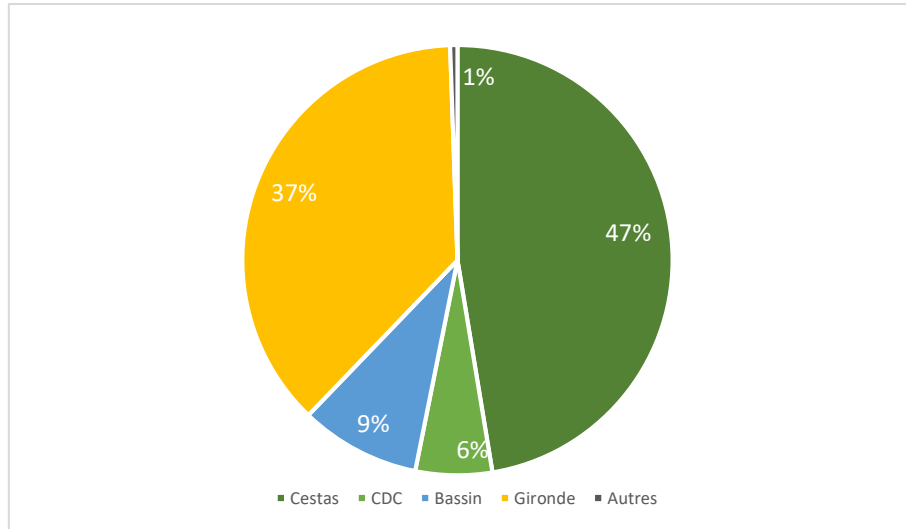
Pyramide des âges



La pyramide des âges a une nouvelle fois sensiblement la même forme chez les hommes et chez les femmes, avec une représentation forte des tranches d'âge supérieures à 50 ans (46% des effectifs). Les moins de 35 ans représentent seulement 15% des effectifs.

Malgré la légère baisse de la moyenne d'âge, on observe une propension de la pyramide à se densifier vers le haut. Le besoin de rajeunissement devant favoriser la transmission des compétences et limiter l'usure professionnelle est un objectif important pour les années futures.

#### Origine géographique des agents



On dénombre près de 47% d'agents municipaux domiciliés sur le territoire de Cestas (53% sur le territoire de la CCJEB). La sphère d'attractivité de la Ville est large ; elle couvre l'ensemble de la Gironde (plutôt les communes proches néanmoins) ainsi que le bassin d'Arcachon dans une part non négligeable (9% d'agents domiciliés sur une des 12 communes concernées).

#### Promotions

Type de promotion	H	F	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Avancement de grade	11	19	1	5	24
Promotion interne	2	0	1	1	--
Ensemble	13	19	2	6	24
Taux promouvables/promus (avancements de grade uniquement)	25,6%	35,8%	20%	35,7%	31,2%

Le nombre de promotions augmente de 11 unités cette année. Globalement, un agent promuable sur 3 a bénéficié d'un avancement de grade.

En rapport aux effectifs promouvables par genre, ce sont respectivement 26% des hommes et 36% des femmes qui ont bénéficié d'un avancement de grade.

Par catégorie hiérarchique, la catégorie B a été le plus récompensée en taux de promotion en 2024, malgré un nombre moins important. Aucun agent de catégorie A n'avait pu être promu en 2023 et ils étaient 13 en catégorie C la même année.

### Sanctions

Type de sanction	H	F	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Avertissement	2	--	--	--	2
Blâme	--	1	--	--	1
Exclusion de 1 à 3 jours	2	--	--	--	2
Exclusion de 4 à 15 jours	1	--	--	--	1
Exclusion de 16 jours à 2 ans	2	1	--	--	2
<b>Ensemble</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>--</b>	<b>1</b>	<b>8</b>

9 dossiers ont été constitués en 2024, dont 4 devant le Conseil de Discipline (CDG33). Trois autres sanctions relatives à des faits 2024 ont été prises en 2025. Deux procédures n'ont donné lieu à aucune sanction.

### Formation

Nombre	Jours	Agents
Catégorie A	28,5	12
Catégorie B	96,5	34
Catégorie C	865	202
<b>Total</b>	<b>990</b>	<b>248</b>

Près de 70% des agents de la Ville ont bénéficié de formation en 2024, pour un total approchant la barre symbolique des 1000 jours, soit près de 3 jours par agent parti en formation.

### Absentéisme

Nombre	Arrêts	Jours
Maladie ordinaire	434	8100
Longue maladie	22	3542
Accidents de service	28	1674
Maladie professionnelle	2	449
<b>Total</b>	<b>486</b>	<b>13765</b>

Le taux d'absentéisme, supérieur à 10% est au-dessus de la moyenne de la fonction publique territoriale (environ 9%).

S'agissant de la maladie ordinaire, le nombre moyen de jours d'arrêt est de 19 jours, avec une majorité d'arrêts allant de 3 à 5 jours.

Notons que 124 agents (34%) n'ont présenté aucun arrêt de travail en 2024.

#### Obligation d'emploi de travailleurs handicapés

L'obligation d'emploi de 6% représente 21 postes. Au 31 décembre 2024, la Ville respecte très largement cette obligation, sans être obligée de verser de compensation financière au FIPHFP. On comptabilise en effet 31 agents justifiant d'une RQTH ou autre particularité médicale permettant leur prise en compte. Cela représente un taux d'emploi de près de 8,6%.

De surcroît, la Ville fait appel à un établissement de travail protégé pour la couverture des livres de la médiathèque.

#### Salaire moyen

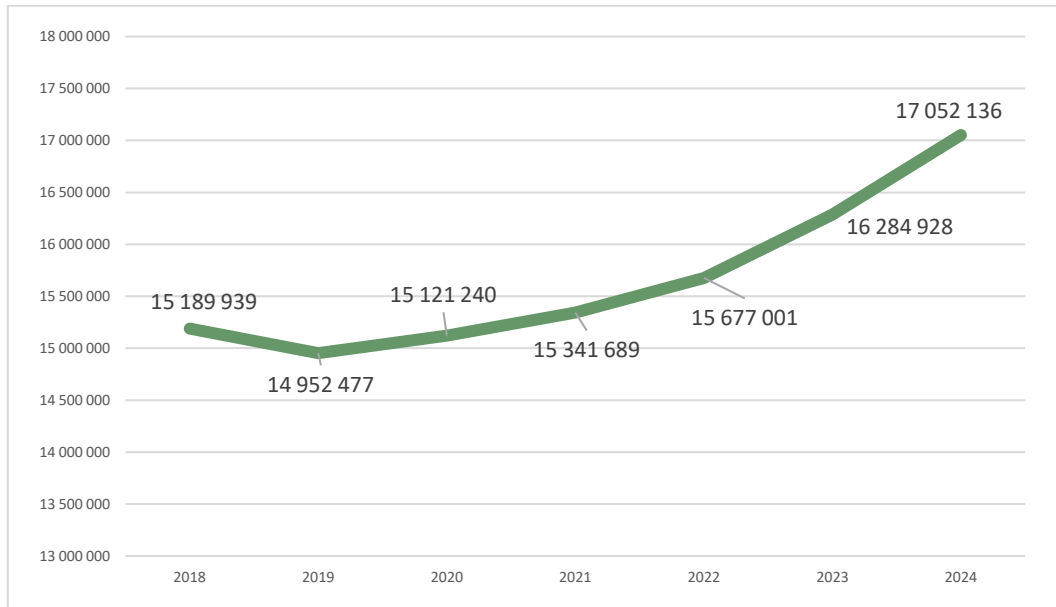
Le salaire brut moyen est de 2 606 € au 31 décembre 2024. Le salaire moyen des hommes et des femmes est similaire (supérieur de 74 euros, soit 2,9% pour les hommes). Il est nettement supérieur pour les femmes, de 12%, sur les postes d'encadrement (toutes catégories confondues). Pour les seuls postes A et B, la différence est de 2,3% en faveur des hommes.

#### Temps de travail

Le temps de travail des agents de la commune est basé sur 1607 heures. Le cycle hebdomadaire est majoritaire à 61%, sur la base de différents cycles de 5 ou 4,5 jours. (35h, 37h15, 37h30, 38h30 ou 40).

Pour autant, l'annualisation bénéficie à plus de 140 agents, principalement au service éducation et jeunesse (animateurs et agents des écoles).

## 2 - Évolution de la masse salariale



Très fortement grevée par les mesures relatives à la carrière, par l'habituel GVT, la double enveloppe CIA et la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, la masse salariale n'en demeure pas moins sous contrôle, avec une hausse jugulée à 4,7%. Certains postes non pourvus ont aussi permis d'absorber plus facilement les mesures.

En écho, le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement parvient à être maintenu sous les 60% (moyenne nationale des communes de même strate), alors même que la Ville dispose de forts effectifs en régie et d'une riche offre de services en matière familiale, sociale, sportive et culturelle.

### Répartition rémunérations et charges

Nature	Réalisé 2024
Rémunération Titulaires	8.076.406 €
NBI ET SFT	131.515 €
Régime indemnitaire Titulaires	2.620.492 €
Rémunération Contractuels	1.405.789 €
Indemnités et charges Élus	164.773 €
Charges patronales	4.817.932 €
<b>TOTAL</b>	<b>17.216.909 €</b>

Hormis les indemnités versées aux élus municipaux (Maire, Adjointes et Conseillers délégués), la part de la rémunération est de 72% (12.234.204 €). Celle des charges patronales est de 28%.

#### Avantages en nature

Type	Montant	Nb agent
Logement	1.894 €	1
Remisage véhicule de service	3.218 €	5
Total	5.112 €	6

On observe une diminution des avantages en nature accordés aux agents. Un seul agent au lieu de 2 concerné par l'avantage logement et 5 au lieu de 7 par le remisage à domicile d'une voiture de service.

#### Heures supplémentaires

Type d'heure	Normale	Dim / JF	Nuit	Total
Montant	34.153 €	39.724 €	18.994 €	92.871 €
Nombre	2.115	1.424	612	4.151

En raison des trois tours d'élections en 2024, le nombre d'heures supplémentaires rémunérées repart à la hausse après une très forte baisse de 32% en 2023. On compte 729h de plus cette année, pour un montant de 23.098 €. Le volume d'heures de semaine a même baissé (-45h, soit 2%), comme celui des heures de nuit (-75h, soit 12%). Les heures de dimanche et jours fériés sont multipliées par 2,5.

Notons que même en cas de baisse du volume d'heure, les montants correspondants ont augmenté, du fait de l'évolution des carrières et des rémunérations.

Les heures complémentaires ont été versées aux agents pour le travail effectué en remplacement de collègues absents ou de surcroît temporaire de travail. Le volume d'heures rémunérées est en hausse par rapport à 2023 (202h) et 2022 (385h).

#### Astreintes

Tous types	
Montant	94.493 €
Nombre	1.459

Les astreintes permettent d'assurer le fonctionnement en sécurité des services. Elles sont soit journalières, soit de semaine, soit de nuit, soit de week-end. Les interventions effectuées en astreinte sont rémunérées en heures supplémentaires pour la filière technique et par une indemnité d'intervention pour les autres filières.

### Prestations sociales et autres indemnités

Type	Montant	Nb agents
Participation Mutuelle	23.829 €	112
Participation Prévoyance	34.922 €	267
Participation Repas	4.176 €	47
Participation ALSH, séjours	2.415 €	13
Allocation enfant handicapé	140	1
Indemnité télétravail	2.476	24

Les participations employeur aux cotisations des agents relatives à leur mutuelle santé et prévoyance sont stables tant en volume (+2.424 €) qu'en nombre de bénéficiaires (+16 pour la santé, -5 pour la prévoyance). Plus des trois quarts des agents bénéficient d'un coup de pouce sur au moins un des deux versants. La participation mutuelle a augmenté de 5 euros en 2024.

Le nombre de repas partiellement financés est aussi nettement en hausse (+233). Trois bénéficiaires supplémentaires sont comptabilisés en 2024. Pour rappel, la participation aux frais de repas des agents au sein de la restauration de la commune de Cestas est de 1,24 € par repas, pour un reste à charge de l'agent de 2 €.

Notons enfin que l'indemnité de télétravail a bénéficié à 24 agents de la Ville en 2024. Soit 13 de plus qu'en 2023. Cela représente moins de 7% des personnels. Dans la majorité des situations, les agents bénéficient d'un jour de télétravail par semaine.

Le montant versé augmente de 1.440 €. La participation journalière est fixée par les textes à 2,88 € par jour. 500 jours de télétravail ont été comptabilisés en 2024.

### **B/ Evolution des dépenses de personnel en 2025**

La masse salariale, hors indemnités des élus (voir tableau de composition des rémunérations) représente aujourd'hui environ 12 234 204 euros. S'y ajoutent les charges patronales pour un coût global annuel de 4 817 932 €

La proposition du BP 2025 prend en compte les évolutions suivantes dont les événements impactent la masse salariale de manière automatique, sans qu'il soit possible d'arbitrer entre les sommes correspondantes :

- le GVT lié à l'évolution des carrières
- l'effet Noria (balance des entrants et des sortants)
- une augmentation du smic (non encore officielle)
- l'augmentation de 3 pts de la cotisation patronale retraite des agents titulaires.

A cela s'ajoutent différentes mesures prises en faveur des personnels :

- renouvellement de l'enveloppe de régime indemnitaire CIA, liée à la manière de servir

Les autres mesures sont liées à l'organisation des services (effet noria ci-dessus) :

- recrutement d'un technicien polyvalent Bâtiments, chargé de la sécurité et de l'accessibilité (catégorie B - cadre d'emplois des Techniciens)
- recrutement d'un poste de juriste (catégorie A ou B – cadre d'emplois des Attachés ou Rédacteurs)
- recrutement d'un poste d'Adjoint à la Direction des Finances (catégorie B – cadre d'emplois des Rédacteurs)
- recrutement d'un maçon et d'un électricien (catégorie C – cadre d'emplois des Adjoints techniques)
- recrutement d'un ASVP (catégorie C – cadre d'emplois des Adjoints techniques)
- recrutement de 3 apprentis

Réalisé 2024	17 052 136	
Surcoûts 2025		
Noria	270 490	1,59%
GVT	50 000	0,29%
CIA (enveloppe unique en 2025)	- 160 000	- 0,94%
CIA 2025 (ajustement)	15 000	0,09 %
Prime pouvoir d'achat (versée en 2025)	- 100 000	- 0,59 %
Augmentation SMIC	15 000	0,09%
Augmentation contribution CNRACL	280 000	1,64%
<b>Total</b>	<b>378 490</b>	<b>2.22%</b>
BP prévisionnel 2025	17 430 626	

Nouveaux postes (compris dans l'effet Noria)

Emploi	Catégorie
1 Juriste	A
1 Technicien polyvalent Bâtiments	B
1 Adjoint.e au Directeur des Finances	B
1 ASVP	C
1 Maçon et 1 électricien	C
3 Apprentis	C

## **C/ Politique Ressources Humaines**

La gestion des ressources humaines, mutualisée entre la Ville de Cestas, le CCAS et la CCJEB porte des objectifs précis participant à la qualité de vie au travail, intégrés dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) de la Collectivité :

- Maîtriser la progression des effectifs en fonction des besoins des services et des contraintes budgétaires
- Anticiper et réduire le vieillissement des effectifs par le recrutement
- Renforcer l'encadrement A et l'encadrement intermédiaire B et homogénéiser les pratiques managériales au sein des services
- Fiabiliser la méthode de recrutement par une analyse approfondie des motivations, personnalités et comportements professionnels
- Construire un dispositif d'intégration des nouveaux arrivants et d'évaluation de cette intégration
- Renforcer le lien entre le plan de développement des compétences et les entretiens professionnels
- Conforter la mise en place d'un régime indemnitaire fondé à la fois sur les responsabilités liées au poste occupé et sur la manière de servir
- Développer l'information et la communication interne
- Poursuivre l'amélioration des conditions de travaux et des locaux en lien avec l'élaboration et la mise à jour du Document Unique, notamment en poursuivant la mise en place des actions issues du diagnostic des RPS
- Continuer l'accompagnement social des agents via la subvention apportée au CGOS et par le biais des participations financières santé et prévoyance ainsi que celles liées aux événements familiaux
- Poursuivre la conduite d'un dialogue social de qualité
- Promouvoir l'égalité hommes femmes dans les différentes politiques RH menées (voir ci-dessous)

## **D/ La Prévention**

Dans la continuité de l'audit des RPS initié en 2023, plusieurs actions sont mises en place, sur la base des axes prioritaires travaillés avec les organisations syndicales et les services.

Pour rappel, les axes prioritaires sont :

- Positionnement des Directeurs d'ALSH et clarification des missions des équipes ; la fiche de poste des directeurs a fait l'objet d'un travail interne au service et l'organisation globale de la Direction Education/Jeunesse est en réflexion ;
- Mesure de l'exposition au bruit ; les tests effectués en 2024 pourront être renouvelés en 2025 ;

- Examen de la réalité de l'absentéisme dans le secteur scolaire ; DRH et Direction Education/Jeunesse travaillent sur un croisement de leurs données respectives pour identifier les causes principales d'absence ;
- La gestion des EPI : le marché a été renouvelé en 2025 ;
- Anticipation de l'organisation du travail dans les services techniques : le nouveau DST a mis en place des temps spécifiques de coordination ;
- Amélioration des locaux : une enveloppe budgétaire est prévue pour la réalisation de travaux au sein de l'hôtel de ville et le déménagement du CCAS et de la police municipale ;
- Questionnement des cycles de travail et des horaires variables : groupes de travail prévus en 2025 ;
- Accueil des publics difficiles : formation spécifique intégrée au plan de formation ;
- Prévention de l'usure professionnelle :
- Analyse des pratiques professionnelles par un accompagnement extérieur : extension de la mesure à plusieurs services, dont la strate d'encadrement

### **E/ L'égalité Femmes/Hommes**

La promotion de l'égalité femmes/hommes à Cestas ne se limite pas à l'effectif de la Ville. La politique RH menée sur le sujet couvre les 3 collectivités de Cestas.

Les actions déjà menées sur le sujet, comme celles qui le seront dans le cadre des LDG, sont détaillées ainsi :

- Politique de recrutement non discriminatoire fondée sur la notion de compétence et de personnalité, dépassant les clichés liés au genre
- Sensibilisation des agents aux stéréotypes de genre et aux biais inconscients, notamment par la formation.
- Veille RH sur les écarts salariaux entre les sexes et prise de mesures visant à les réduire si elles ne sont pas fondées sur les compétences et/ou les responsabilités assurées. Le régime indemnitaire IFSE, commun à tous les agents et à toutes les filières ou presque, est déjà attribué sur la base des missions accomplies, sans notion de genre. Les salaires relèvent de grilles nationales non discriminantes. Il faudra veiller à ce que les primes liées à la manière de servir soient bien attribuées sans discrimination.
- Poursuite de l'accompagnement à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle Les nombreux cycles de travail adoptés par la collectivité permettent une première souplesse. Le télétravail ajoute aussi à cet équilibre.
- Accès équitable à la formation et au développement professionnel.

Les personnels féminins, notamment en catégorie C, sont de plus en plus incités à la formation. Le développement des formations proches du lieu d'emploi est également une priorité. Plus de 68% des agents sont partis en formation en 2024 (2,7 jours par agent) pour un total de 990 jours.

- Encouragement de la participation des femmes à tous les niveaux de l'organisation, y compris aux postes de direction.

C'est déjà le cas aujourd'hui sur les 3 collectivités, tant pour les postes de Direction que pour les postes de Chefs de service. Près de 55% des postes d'encadrement sont assurés par des femmes.

- Politique de prévention du harcèlement sexuel intégrée à la politique générale de prévention des risques et procédure de dénonciation du harcèlement protégeant les intérêts des femmes.
- Élaboration de plans de succession tenant compte de la diversité des talents et du potentiel de leadership des femmes.
- Collaboration avec des organisations externes pour partager les meilleures pratiques et participer à des initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes.

## **V. Les éléments du budget 2025 :**

### *A) Les recettes :*

#### *1) La dotation globale de fonctionnement*

La loi de finances pour 2025 prévoit un montant global de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) abondé de 150 millions d'€, issus d'une minoration des crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et fléchés vers les dispositifs de péréquation (DSU, DSR). La hausse de ces dispositifs de péréquation sera de 290 millions d'€, et le différentiel sera financé par l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

Le montant individuel de DGF attribué en 2025 devrait fortement diminuer et est annoncé à 334 250 € (baisse de 29%).

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DGF	1 003 661	917 203	828 181	750 853	659 581	521 346	510 164	470 517

#### *2) Les bases de la fiscalité locale*

La revalorisation nationale des bases de fiscalité directe locale pour 2025 est de 1,7% pour les bases non professionnelles, suivant la formule légale de réévaluation (application de l'inflation annuelle en glissement de novembre n-1). Les valeurs locatives des locaux professionnels des entreprises non industrielles sont mises à jour chaque année par l'administration fiscale au vu des marchés locatifs depuis la réforme de 2017.

Les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale pour 2025 ne sont pas encore connues.

Taxe	Bases 2024 définitives	Taux 2024	Bases 2025 prévisionnelles
Foncier bâti	32 954 968 €	36,90 %	33 977 000 €
Foncier non bâti	236 899 €	38,94 %	241 900 €
Habitation (résidences secondaires)	658 625 €	15,11 %	520 200 €

### 3) *Les dotations de la Communauté de Communes*

En 2025, l'attribution de compensation sera identique à celle de l'année dernière soit 7 570 848€.

La Dotation de Solidarité devrait être fixée de façon définitive après la notification du prélèvement du FPIC 2025 afin de couvrir à minima le montant du prélèvement à la charge de la commune, avec une garantie d'un montant minimum de 1 800 000 €.

### 4) *Les autres recettes :*

#### *a. Produit des services*

Le produit issu de la valorisation des biens domaniaux (dont les coupes de bois), des activités de service public (activités périscolaires, petite enfance, piscine...), notamment encaissées par la régie multiservices, et des versements de frais de personnel mis à disposition de l'intercommunalité et des budgets annexes devrait se fixer à 1 800 000 €.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits des services	1 921 171	1 761 247	1 307 195	1 557 380	1 846 778	1 615 061	1 737 625

#### *b. Droits de mutation*

Le produit des droits de mutation à titre onéreux sur les ventes dans l'immobilier ancien est difficile à anticiper car par nature lié au dynamisme immobilier du territoire (prix des biens, volume des transactions, impact du niveau des taux d'intérêts). Les dernières notes de conjoncture de la chambre des Notaires de France font état d'une stabilisation de la baisse du volume des ventes de logements à la fin de l'année 2024.

Nous retenons une prévision de recettes de 700 000 € en 2025, identique à celle de 2024.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Droits de mutation	824 696	921 057	878 338	1 422 765*	1 196 262	868 094	1 850 214

\* 2021 a connu la mutation de grands entrepôts à Jarry et Pot au Pin

#### *c. Taxes diverses :*

##### *- Accise sur d'électricité :*

Cette dénomination « accise sur l'électricité » remplace désormais la taxe sur la consommation finale d'électricité. Cette taxe est reversée par les services de la Direction Générale des Finances publiques aux collectivités, pour la part communale sous la forme d'avances mensuelles.

Les recettes de l'accise sur d'électricité ont atteint 428 940 € en 2024. Nous tablons sur une prévision autour de 450 000 € en 2025.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant TCCFE / accise	397 0355	393 475	384 242	380 457	403 356	415 159	561 663	428 940

**- Taxe sur les pylônes**

Les recettes de la taxe sur les pylônes ont été de 95 294 € en 2024 conformes à la notification faite à hauteur de 95 300 €. Le montant notifié est de 100 458 €.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe sur les pylônes	71 858	73 408	75 268	78 833	80 631	82 739	86 800	95 294

**- TLPE (taxe sur la publicité extérieure)**

Une mise à jour du nombre des dispositifs publicitaires a eu lieu en 2022. Les recettes avaient diminué en 2020 en raison d'une réfaction accordée à tous les redevables pour compenser l'effet dépressif du confinement. Nous retenons une prévision de 200 000 €.

Année	2018	2019	2020	2021	2021	2022	2023	2024
TLPE	149 045	196 919	120 338	173 799	173 799	157 537	174 190	192 013

**B) Les dépenses :**

**1) Le prélèvement SRU**

Le montant du prélèvement SRU sera de 191 643,98 €.

**2) La Dette :**

**a. L'annuité 2025**

L'annuité de la dette continuera de diminuer en 2025 (481 547 €), bénéficiant de l'effort de réduction de l'endettement de notre commune entrepris depuis plusieurs années et du profil d'extinction de la dette induit :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuité globale	953 171	948 610	915 750	835 857	756 570	573 811	481 547
Dont remboursement du capital	774 176	794 206	787 262	732 562	669 026	510 569	443 520

**b. L'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :**

**- Le montant de l'encours**

L'encours de dette de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 865 477 € soit un encours de 50,90 €/habitant.

Capital restant dû au 01/01/2025	865 477 €
Annuité 2025	481 547 €
<i>dont capital</i>	<i>443 520 €</i>
<i>dont intérêts</i>	<i>38 027 €</i>
Capital restant dû au 31/12/2025	421 957 €

**- La répartition de l'encours :**

L'encours de la dette se répartit sur du taux fixe à 90,90% (dont 64,63% de taux fixe fort, 24,47% de taux fixe faible ou taux structuré) et du taux variable à 10,90%.

Répartition des prêteurs

La commune rembourse 10 contrats de prêts à 4 prêteurs.

Etablissements prêteurs	Nombre de prêts	Encours
Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes	3	314 033 €
C2FIL Dexia	1	211 809 €
Crédit Agricole	2	138 267 €
Caisse des Dépôts et Consignations	4	201 368 €

**c- La structure de la dette :**

Parmi son encours de dette à taux fixe, la commune détient un produit structuré adossé à un index variable l'Euribor 12 mois (taux à court terme de la zone euro) qui n'est pas qualifiable de produit toxique selon la charte de bonne conduite dite « GISSLER ».

Ce produit est considéré comme un taux fixe faible. Il peut se transformer en taux variable si un seuil sur l'Euribor 12 mois est constaté.

La condition est la suivante :

- prêt 275 C2FIL si Euribor 12 mois < 6% taux fixe 5,19% sinon Euribor 12M+3 x (Euribor12M-5),

L'Euribor 12 mois est actuellement au niveau de 2,41 %. Ce prêt se termine en août 2025.

Actuellement, le taux d'intérêt moyen de notre encours de dette est de 4.62%.  
La capacité de désendettement de la commune (rapport de l'encours de la dette par l'épargne brute), calculée avec les données de l'exercice 2024, serait de 6 mois.

La totalité de l'encours de dette sera remboursée au 1<sup>er</sup> mars 2028.











## **VI. Les moyens du budget 2025**

### **A – Le programme d'investissement :**



Les principaux investissements de l'année 2025 sont présentés. Ils s'inscrivent dans la continuité du programme pluriannuel d'investissement prévu lors des élections municipales de 2020. Les programmes structurants déjà engagés en 2024 sont indiqués en italique.

Ils visent à la fois à répondre à la nécessaire mise aux nouvelles normes de nos équipements, aux besoins des administrés ainsi qu'au changement climatique en s'inscrivant dans la logique de la transition écologique.

#### **- Environnement – 300 740 € :**

-  Poursuite des aménagements paysagers : Avenue de la Gare (2<sup>ième</sup> tranche), placette de Beauséjour, placette du Village de Monsalut
-  Acquisition d'un 2<sup>ième</sup> pigeonnier urbain
-  Aménagements paysagers dans les écoles – Primaire Réjouit – Maternelle et Élémentaire Maguiche – Acquisition de mobilier d'ombrage
-  Remplacement des haies de lauriers par des haies bocagères – Chemin de Trigan – Pièces de Choisy
-  Aménagement paysager aux ateliers municipaux
-  Poursuite des plantations de chênes aux fontanelles
-  Structure de jeux pour les enfants sur Réjouit et Pièces de Choisy
-  Mise en place d'un plan de gestion des forêts communales hors ONF
-  Amélioration du chenil communal
-  Mise en place d'une collecte de mégots

#### **- Education / Jeunesse / Restauration :**

-  Maternelle Réjouit – Divers travaux dont modification de la verrière centrale et mise en place d'un nouveau réseau d'eau froide – 96 000 €
-  Maternelle Pierrettes – Divers travaux dont amélioration de la VMC, reprise des VRD et clôtures – 51 000 €

- + Maternelle Maguiche – Divers travaux dont remplacement de la porte d'accès – 41 000 €
- + Maternelle Bourg – Divers travaux dont la démolition et la reconstruction du local de stockage – 65 000 €
- + Maternelle Parc – Divers travaux dont la poursuite du déploiement de led – 16 000 €
- + Primaire Parc – Divers travaux dont local garage à isoler – 13 000 €
- + Primaire Pierrette – Divers travaux dont le renforcement de l'accès à la chaufferie et la mise aux nouvelles normes de l'armoire électrique – 86 000 €
- + Primaire Réjouit - Divers travaux – 19 000 €
- + Primaire Bourg – Des travaux importants sont prévus avec l'aménagement d'un local pour le personnel d'entretien (60 000 €), le déplacement de la salle des maîtres et l'installation d'un modulaire pour la salle informatique (100 000 €) – 233 000 €
- + Primaire Maguiche – Divers travaux – 20 000 €
- + Amélioration des cours de récréation avec notamment la reprise des VRD – 50 000 €
- + Restauration / Cuisine centrale – Divers travaux dont la réalisation d'un équipement pour la restauration des agents communaux (320 000 €) – 405 000 €

- **Petite Enfance :**

- + Crèche « les bons petits diables » - Mise en place d'une pompe à chaleur et travaux en lien avec le nouveau référentiel bâtimentaire – 115 000 €
- + Crèche « les bébés copains » - Mise en place d'une pompe à chaleur et travaux en lien avec le référentiel bâtimentaire – 100 000 €
- + Maison de la Petite Enfance – Divers travaux dont amélioration du stationnement – 31 000 €

- **Sports :**

- + Mise aux nouvelles normes des armoires électriques du complexe sportif – 50 000 €
- + Etude pour l'agrandissement des vestiaires de la salle de rink hockey
- + *Achèvement des travaux des vestiaires sous les tribunes du rugby – 85 000 € (travaux démarrés en 2023)*
- + *Poursuite des travaux d'amélioration de la piscine – 160 000 €*
  - *Revêtement du bassin et des plages (après les travaux d'étanchéité) – 115 000 €*
  - *Confortement du bâtiment de la chaufferie*
- + *Réfection de la clôture du complexe sportif – 30 000 €*
- + *Reprise du revêtement du skate park – 30 000 €*
- + Aménagement de WC PMR au boulodrome – 75 000 €
- + Amélioration de l'éclairage du terrain synthétique – 140 000 €
- + Amélioration de l'éclairage du terrain d'honneur du rugby – 135 000 €

- + Construction de vestiaires rugby – 150 000 €
- + Renforcement de la toiture et de la structure de la salle de rink de Gazinet – 100 000 €

- **Mobilité / déplacement :**

- + Aménagement d'une piste cyclable maternelle et élémentaire Réjouit – 30 000 €
- + Etudes pour la réalisation d'un giratoire sur la RD 214 – 100 000 €
- + Reprise du parking du cimetière de Gazinet – 60 000 €
- + Aménagement du parking et voie verte Avenue Julien Ducourt – 80 000 €
- + Aménagement d'un parking en lien avec l'EHPAD Seguin – 60 000 €

- **Ecologie et développement durable :**

- + Achèvement du programme des remplacements des éclairages publics par des « Leds » bi-puissance nouvelle génération – 300 000 €.

- **Sécurité :**

- + Finalisation du dossier réglementaire pour l'extension du réseau de vidéoprotection – 60 000 €
- + 2<sup>ème</sup> tranche de déploiement – 100 000 €

- **Solidarité :**

- + Travaux d'aménagement d'une épicerie sociale – 115 000 € - L'année 2024 a été consacrée à la définition du programme des travaux ainsi qu'à l'établissement de dossiers de demande de subvention. Une subvention de 80 000 € est attendue dans le cadre des fonds européens décentralisés.
- + Acquisition des logements appartenant à ENEAL dans la continuité de la Résidence Autonomie de Gazinet – La Commune de Cestas étant déjà propriétaire du bâtiment contigu, il paraît pertinent de mener cette acquisition dans un cadre communal. Le CCAS sera chargé de la gestion de l'extension à l'instar de ce qui existe aujourd'hui pour la Résidence Autonomie Eva.

- **Logement :**

- + Travaux d'amélioration des logements communaux – 102 000 €
- + Acquisition d'un terrain sur l'avenue du Baron Haussmann – 600 000 €

- **Culture :**






- ✚ *Travaux de rénovation de la salle bleue – En attente des conclusions du passage d’un bureau d’étude de structure sur les modalités de la mise en accessibilité – 150 000 € - Un fonds de concours a été attribué par la communauté de communes pour la réalisation de ces travaux.*
- ✚ *Remplacement du désenfumage de la médiathèque – 30 000 €*
- ✚ *Halle polyvalente de Bouzet – 305 000 €*
  - Reprise des étanchéités de la toiture
  - Reprise des parquets de salle de danse
  - Remplacement du SSI
  - Installation de portes acoustiques dans les salles de danse
- ✚ *Bâtiment Léo Lagrange de Gazinet – Etudes et petits travaux pour le renforcement de l’existant – 105 000 €*
- ✚ *Travaux de construction de la Maison pour Tous de Réjouit – 850 000 €. Le marché de maîtrise d’œuvre a été signé en 2024. L’avant-projet définitif sera présenté aux utilisateurs dans les prochaines semaines.*

- **Bâtiments municipaux :**



- ✚ *Amélioration des services de l’hôtel de ville*
  - *Travaux de câblage de l’ensemble du bâtiment – 80 000 € - Le marché de travaux a été attribué début 2025. Les travaux sont en cours.*
  - *Aménagement de locaux pour le CCAS et l’espace numérique – 600 000 €. Le programme des travaux a été arrêté et une consultation est en cours pour le choix d’un maître d’œuvre. Un dossier de demande de financement au titre des fonds européens décentralisés a été déposé et soutenu devant la commission locale. Le financement attendu est de 80 000 €*
  - *Etude pour le réaménagement du hall d’accueil de l’hôtel de ville – 40 000 € - Ce projet s’inscrit dans la continuité du travail réalisé par une ergonome sur l’aménagement des postes de travail.*
  - *2<sup>ème</sup> tranche de la toiture de l’hôtel de ville – 80 000 €*
- ✚ *Amélioration des services du centre technique municipal – 350 000 €*
  - *Aménagement des ateliers – 130 000 €*
  - *Réfection de la station de carburant, aire de lavage et installation de 2 bornes électriques – Le marché de la station de carburant a été signé en fin d’année 2024 (202 700) – 390 000 €*
  - *Mise en place d’une vidéo surveillance – 60 000 €*
- ✚ *Plan pluriannuel de mise aux normes PMR des bâtiments communaux – 125 000 €*
- ✚ *Divers travaux église et chapelle de Gazinet – 43 000 €*

La plupart de ces investissements s'inscrit dans un cadre pluriannuel. Des subventions seront recherchées pour l'ensemble de ces dossiers et notamment dans le cadre des fonds de concours communautaires. Un emprunt pourra également être inscrit.

- ***Voirie et réseaux :***

-  *Renouvellement - amélioration de la voirie par tranche et revêtement de trottoirs – 786 000 €*
-  *Travaux d'effacement de réseaux – 260 000 €*
-  *Renouvellement du réseau d'assainissement – 1 285 000 €*
-  *Renouvellement du réseau d'eau potable – 585 000 €*
-  Pont du Chemin du Pas du Gros – Etudes de structure et travaux de confortation

- ***Acquisition de matériels pour divers services :***





-  Matériel informatique et logiciels – 78 000 €
-  Achat de véhicules, tracteurs et autres engins – 500 000 €

## **B- Les priorités de la section de fonctionnement du budget :**

Le projet de budget de la commune pour 2025 s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées notamment dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance/jeunesse avec la poursuite des actions emblématiques ainsi que dans le domaine de l'animation locale avec la Guinguette des Sources.

Le budget 2025 mettra également l'accent sur la confortation d'un fort soutien à la vie associative, l'accentuation des objectifs de développement durable et le renforcement des moyens affectés à la sécurité :

### 1 : Soutien fort à la vie associative

-  Maintien du niveau des subventions de fonctionnement aux associations
-  Accompagnement des nouveaux projets en lien avec des subventions d'investissement ou des subventions de projet
-  Valorisation des avantages en nature
-  Elaboration de conventions répondant aux nouvelles normes juridiques

### 2 : Accentuation des objectifs de développement durable

-  Mise en place d'une politique d'achat responsable dans le cadre des marchés publics

- ✚ Renforcement de la communication autour des pratiques vertueuses et raisonnées sur l'entretien des espaces verts et la gestion des forêts communales
- ✚ Développement des actions de sensibilisation et de prévention contre les moustiques tigres (formation de référents) ou les plantes invasives
- ✚ Conforter la présence des abeilles et autres pollinisateurs sur le territoire. Un projet est en cours de développement avec le syndicat apicole girondin, notre rucher école, l'INRA et l'ONF pour la plantation d'espèces mellifères
- ✚ Accompagnement des écoles du Bourg (maternelle et élémentaire) dans le projet de labellisation E3D (Ecole en démarche globale de Développement Durable) autour d'un projet de « jardin gourmand » de plantations d'espèces fruitières à proximité de la nouvelle aire de jeux du Bourg
- ✚ Approvisionnement de l'épicerie sociale en circuit court avec des producteurs locaux
- ✚ Déploiement d'actions autour d'une meilleure alimentation
- ✚ Renforcement du recyclage au sein de la collectivité
- ✚ Accompagnement au développement des mobilités douces autour de l'usage du vélo avec l'implantation d'abris vélos et d'une station de réparation
- ✚ Végétalisation des cimetières

### 3 : Renforcement des actions de sécurité

- ✚ Formation des agents de la Police Municipale à l'usage du bâton télescopique
- ✚ Réalisation de patrouilles cyclistes
- ✚ Présence de la police municipale sur les principales manifestations
- ✚ Poursuite des recrutements d'ASVP
- ✚ Poursuite de l'accompagnement des référents de la participation citoyenne dans les quartiers en lien avec la gendarmerie
- ✚ Communication renforcée sur les règles de bon usage des stationnements
- ✚ Réflexion autour de l'aménagement du parking du collège pour un meilleur usage partagé des piétons, cyclistes, bus et véhicules légers
- ✚ Renforcement de la sécurisation du marché dominical

### **C. Les budgets annexes :**

Comme chaque année, le budget principal sera complété par plusieurs budgets annexes :

- Le budget annexe de l'assainissement – des travaux de renouvellement du réseau sont prévus pour tenir compte des nouvelles normes pour un montant d'1 285 000 €. Un financement du budget général est envisagé en complément d'aides qui pourraient être obtenues dans le cadre des fonds de concours.
- Le budget annexe de l'eau potable – des travaux de renouvellement sont prévus pour un montant de 585 000 €
- Le budget annexe des pompes funèbres – poursuite de l'aménagement du cimetière du Lucatet et complément de colombariums au Lucatet et à Gazinet – 50 000 €.

- Le budget annexe de la zone d'activités Auguste – A clôturer
- Le budget annexe de l'opération « la Tour » - Poursuite des études environnementales

Dans la continuité de l'année 2024, il s'agit d'un programme d'investissement volontariste. Un grand nombre d'actions engagées en 2024 verront une réalisation effective en 2025, s'inscrivant dans un cadre pluriannuel. Il s'agit principalement d'opération pour lesquels des études ont été réalisées en 2024 et les marchés de travaux prévus pour 2025.

Les nouveaux investissements 2025 portent principalement sur l'amélioration et l'adaptation de notre patrimoine aux nouvelles normes, permettant également d'offrir un meilleur service à nos usagers.

Ce budget ne comportera pas d'augmentation des taux de la taxe foncière. Un recours à l'emprunt pourra être envisagé.